

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021</b> <b>COMPTE- RENDU</b>
---

**Etaient présents :**

Mesdames, ALAZET Delphine, BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine, GREFFIER Géraldine ; Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, PIOT Bernard.

**Secrétaire de Séance :** Mme DUMAS Viviane

**Invitée :** Mme JEANDET Brigitte

**1. Intervention de Mme Jeandet Brigitte**

Au conseil du 28 septembre 2021, la commission fleurissement avait proposé d'intégrer une bénévole compétente en entretien écologique des espaces verts et fleuris et en économie d'eau.

Mme Jeandet propose donc ses conseils afin d'organiser et faciliter l'entretien des massifs verts ou fleuris en allant dans le sens du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Propositions données au niveau de l'entrée du village :

- L'arrachage dans un premier temps des chiens-dents.
- Ajout de bois broyé (10cm) avec le repos de la terre
- Puis ajout de plantes vivaces nécessitant peu d'eau (sauge arbustive, thym, romarin rampant, ciste etc)

Mme Jeandet continue une étude de l'ensemble des lieux verts ou fleuris de la commune et liste les plantes nécessaires aux futures plantations écoresponsables.

**2. Compte-rendu du 28 septembre 2021**

Le compte-rendu du 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité après l'ajout de « autorise le maire à demander une subvention au département pour les travaux de la route de la Terrasse ».

**3. Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Avenant n°1 - Convention centre de loisir aux pays des enfants
- Devis travaux de réparation (Chaudière et velux école)

Le conseil donne son accord à l'unanimité

**4. Rapports de la Qualité et des Prix du Service (RPQS) de l'Assainissement collectif 2020**

La commune exerce elle-même la compétence assainissement collectif et elle doit publier tous les ans un rapport concernant ce service : le RPQS, dont voici le résumé pour l'année 2020.

- Le nombre d'abonnés : 363
- Volume d'eau consommés : 22 247 m<sup>3</sup>
- Les tarifs 2020 n'ont pas évolués : 32 € HT/an et 0,80 € HT/m<sup>3</sup> soit un prix théorique (pour 120 m<sup>3</sup>) de 1,07 €/m<sup>3</sup>.
- Linéaire du réseau : 6,55 km dont l'extension de 150 m à Nurieux.

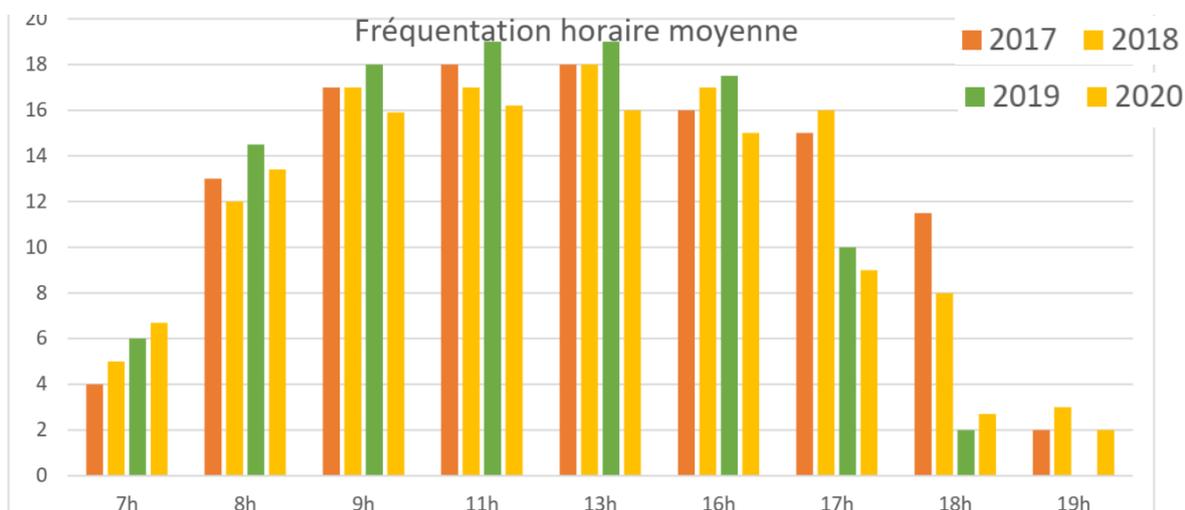
- La commune gère 3 ouvrages de traitement.
  - Station du bourg : Lagune à 360 équivalents habitants (Eh) saturée
  - Station de Nurieux : filtre plantée de roseaux à 95 Eh, RAS.
  - Station de Loye : filtre plantée de roseaux à 90 Eh, RAS, une extension du réseau prévu en 2021.
- Le secteur du Buisson (les hameaux du Buisson, de la Sauzée, ...) est rattaché à la commune de Maclas pour le traitement des eaux usées.

*En 2020 aucune participation financières n'a été demandée par la commune de Maclas pour le traitement de ces eaux usées. Une analyse financière est en cours afin de déterminer la participation annuelle de Véranne au coût d'exploitation de la station de Maclas. La participation annuelle pourrait être d'environ 5000 à 7000 €. Aucune antériorité ne sera exigée.*

Le conseil autorise la publication du RPQS.

## 5. Bilan d'activité des Crèches

Sur la Communauté de Communes de Pilat Rhodanien, il y a 4 crèches (Maclas, Pélussin, Saint-Pierre de Bœuf et Vérin). Seul la crèche de Maclas a accueilli des enfants de la commune de Véranne (5 enfants en 2020). Les enfants peuvent y être accueillis de 7 h à 19h.

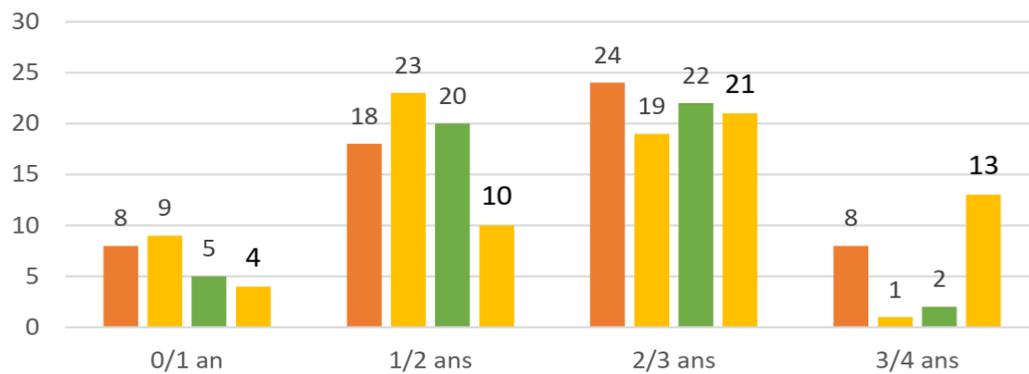


(Extraits du rapport d'activité de la crèche de Maclas)

	2017	2018	2019	2020
Total heures facturées	39 775.50	39 128.50	40 592.00	30 503.50
Total heures réalisées	35 618.50	35 375.50	35 826.00	28 245.50
Nombre d'enfants accueillis Accueil Régulier :	De 0 à 2 ans :			
	38	30	27	29
groupes bébés :	De 2 à 4 ans :	De 2 à 4 ans :	De 2 à 4 ans :	De 2 à 4 ans :
	22	16	22	13
groupes grands :				
Taux d'occupation réel	71.44%	70.88%	73.54%	74.33%
Taux de facturation	111.67%	110.61%	113.3%	107.99%
Nombre de départs enfants	24	19	18	14
Nombre de jours d'ouverture	232 jours	230 jours	230 jours	190 jours

Cette structure comprend 10 professionnelles pour 20 places d'enfants. Le taux légal d'encadrement est de 1 professionnel pour 6 enfants. Une baisse du nombre de jours d'ouverture a été observée suite aux confinements de Mars/Avril/Mai et à la fermeture fin décembre après la déclaration d'un cluster, passant de 230 jours en 2019 à 190 jours en 2020

## Suivis de la fréquentation par âge et par année 2017/2018/2019/2020



### 6. Modification de l'éclairage public

La commune souhaite agir pour moderniser et optimiser l'éclairage public en minimisant l'impact environnemental, elle a fait appel au SIEL pour remplacer

l'éclairage existant pour du matériel à LED.

	Actuel	LED	Difference
<b>Nombres de foyers</b>	120		
<b>Puissance maxi en W</b>	12 710	4 992	7 718
<b>Temps de fonctionnement</b>	5h25	5h25	
<b>Consommation en KWh</b>	25 000	9752	15 248
<b>Coût abonnement</b>	2 066 €	919 €	
<b>Coût de consommation</b>	2 395 €	949 €	
<b>Coût de maintenance</b>	2 475 €	1 583 €	
<b>Coût total</b>	6 936 €	3 451 €	3 485,00 €
<b>INVESTISSEMENT Total</b>		61 467 €	
<b>Participation commune</b>		27 660 €	
<b>Retour Investissement</b>		8 ans	

Le SIEL propose donc de changer les ampoules des 120 foyers lumineux d'éclairage public en LED. Cette année 2021, le taux de prise en charge par le SIEL est de 55%, il passera en 2022 à 45%.

L'investissement total serait de 61 467 € HT avec un reste à charge pour la commune de 27 660 €. (Retour sur investissement au bout de 8 ans) (durée des ampoules environ 15 ans).

Une demande de subvention sera faite au Parc.

Les travaux commandés aujourd'hui, commenceront en 2022, cette dépense n'a pas été prévue au budget.

Le conseil municipal donne son accord pour changer les foyers en LED.

*Remarque : la couleur de la lumière de la LED est importante, prévoir une lumière chaude.*

### 7. Renouvellement Convention SPA

Renouvellement de la convention avec la SPA pour la prise en charge des chiens et 15 chats par an. Cette convention d'une durée de 2 ans ne prend pas en charge les chiens et les chats trouvés décédés sur la commune et les demandes constituant des abandons de chiens ou de chats par leurs détenteurs. Le montant de cette convention s'élève à 0.60 € par habitant ; ce qui revient à 530 € pour la Commune de Véranne.

En complément de cette convention, la SPA propose une convention pour la stérilisation des chats errants.

Cette convention gratuite permet la prise en charge d'une partie du coût de la stérilisation par la SPA pour les chats errants capturés lors d'une campagne organisée par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents est d'accord pour renouveler cette convention

## 8. Convention « Quai des 3 dents » avec le Parc Naturel Régional du Pilat

Le « Quai des trois dents » réalisé en 2007 se détériore, une restauration s'impose. Le Parc du Pilat a mobilisé un budget afin de procéder à cette restauration au cours de l'automne 2021. Ces travaux consisteront en un changement à l'identique, de l'ensemble des madriers et traverses bois composant le quai. Le Quai étant situé sur une parcelle communale, le Parc doit donc conventionner avec la commune afin d'effectuer cet entretien.

Le conseil municipal donne son accord pour cette convention.

## 9. Devis Toiture de l'école

Des fuites ont été constatées au niveau d'une cheminée de l'école et d'un vélux. Un devis de 348 € TTC de Sarl Bellevegue est proposé pour la reprise d'étanchéité au niveau de la toiture.

Le conseil à l'unanimité donne son accord

## 10. Devis Barrière du chemin du repos

Dans la continuité de la réhabilitation du mur de soutènement du chemin du repos et par mesure de sécurité (mur de 3 m de hauteur), Monsieur le Maire propose la mise en place d'une barrière de protection. Un devis est proposé de Metalchimie d'un montant de 11 650 € HT (soit 13 980 € TTC) pour la création d'une barrière métallique (100 mètres). Ces travaux pourront bénéficier de la subvention du mur.

Le conseil donne, à l'unanimité, son accord pour commander les travaux.

## 11. Demande de Modification du PLU

- Une modification a été demandée par le propriétaire de la parcelle AS 329 traversée par le projet de création d'un chemin doux. Le propriétaire propose un passage par la parcelle AS 223 dont il est aussi propriétaire.



Le conseil municipal donne son accord pour engager une procédure de modification pour le chemin doux.



- Une deuxième modification du PLU est aussi demandée pour un bâtiment agricole, situé sur la parcelle AH 125 au hameau de Saint-Sabin, oublié dans la liste des bâtiments pouvant changer de destination. La famille du propriétaire a le projet de rénovation du bâtiment pour en faire une habitation principale. Le conseil donne son accord pour cette modification.

Monsieur le maire doit contacter Interstice, bureau d'étude du PLU de Véranne afin de connaître le type de procédure, la démarche et le coût.

## 12. Avenant n°1 – Convention de Gestion des Centres de Loisirs au Pays des Enfants

Suite au nouveau service périscolaire de Malleval et Lupé, la clef de répartition des centres de loisirs est modifiée. Un avenant est donc à prendre.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n°1.

## 13. Devis travaux de réparation

- Devis réparation chaudière : une carte électronique de la chaudière est hors-service. La chaudière fonctionne mais en cas de mise en de sécurité, un agent doit la remettre en route manuellement. Afin de changer cette carte, l'entreprise Grange propose un devis de 1 756,50 € TTC.

- Devis radiateur (école) : Un radiateur percé est à remplacer, l'entreprise Grange propose son changement pour un montant de 526,37 € TTC.

Le conseil municipal accepte les 2 devis.

## Questions diverses

➤ JCV : Le Jogging Club de Véranne (JCV) organise le 4, 5 et 6 juin 2022 le Pilat Trail 2022.

Celui-ci comprendra la course des enfants, les trails habituels et l'« Ultra Trail » le vendredi. Afin d'organiser au mieux ces épreuves, le JCV demande à la mairie l'utilisation des tous les bâtiments publics (préau et cour de l'école, Salle des Fêtes, Salle des Associations, Salle du Presbytère, cour de la Mairie, le Jeu de boules) pour ces dates.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces demandes

➤ Point tri : Monsieur le Maire fait une proposition pour un lieu de point tri. Le triangle au niveau du virage en dessous de la Menuiserie Gay le long de la Route de Maclas. Le conseil ne trouve pas l'emplacement adapté.

➤ Eaux pluviales : Un nettoyage régulier de la grille de l'évacuation des eaux pluviales de la route de Roisey est demandé.

➤ Pistes forestières : L'entreprise BORNE TP a commencé les travaux des pistes (montant de 13 092 € TTC). Monsieur le maire propose les reprises suivantes :

- La montée au col du Gratteau (reprise des entrées d'eau)
- La plateforme au niveau de Maisonneuve (reprise des entrées d'eau)

Le conseil ne voit pas d'objection.

- **PGRE Plan de Gestion de la Ressource en Eau** : Le secteur du Pilat (dont Véranne) se trouve dans un secteur déficitaire en eau. Le syndicat mixte des 3 rivières, propose un tableau à remplir afin de lister toutes les actions ou travaux que la commune peut entreprendre dans le but d'économiser la ressource en eau. Les actions concernées sont principalement relatives à l'arrosage des espaces verts et les consommations dans les bâtiments collectifs. Ce tableau doit être envoyé avant le 15 décembre 2021. Les travaux pourront être subventionnés par l'Agence de l'eau. La mairie étudiera toutes les propositions à venir.
- **Les gens du voyage** : Des problèmes de divagation de chevaux ont été constatés. Ils devraient quitter la commune à la fin du mois.
- **Balisage** : Le balisage des sentiers de randonnée de randonnées sur la commune de Véranne est en cours par une équipe de bénévoles.
- **Travaux AEP sur la route du Buisson** : Il y aura une reprise de la tranchée.
- **Equipements hiver obligatoire** : Suite à la nouvelle réglementation, un panneau d'entrée de zone d'équipements hivernaux obligatoires, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, au niveau de la Prat (limite des 600 mètres), sera installé.
- **Roue de la Brisée Panneau Stop** : La panneau « STOP » a été installé par le département en bas de la route et le marquage au sol sera placé prochainement par la commune. Un panneau sens interdit sera installé d'ici peu sur le haut de cette même route, interdisant la descente de tout véhicule hormis riverains.

La séance est levée à 22h15

Secrétaire de séance  
Viviane DUMAS